



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023

ID : 081-218102572-20230619-2023DEL30-DE

Date de la convocation
13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Membres Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mrs SOULAGES, BENEZECH, JALBY, DEMAZURE, Mmes DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, FARIZON, VABRE, Mr SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, SIRVEN, MARTY, Mme BETTINI.

N° 23/30

Membres Excusés :

Mme PAWLACZYK pouvoir à Mr BUONGIORNO
Mme GHODBANE pouvoir à Mr JALBY
Mr GALINIÉ pouvoir à Mr CENTELLES
Mme TEULIER pouvoir à Mme LASSERRE
Mme GAVALDA pouvoir à Mr DONNEZ
Mr TAUZIN, Mr MARIE, Mme MILIN, excusés.

Secrétaire : Mr CENTELLES.

Objet de la délibération

Le régime indemnitaire de la ville Saint-Juéry fait l'objet de modifications régulières pour s'adapter aux évolutions réglementaires et aux enjeux de la collectivité.

**REGIME
INDEMNITAIRE DE
LA FILIERE POLICE**

La filière police municipale possède un régime indemnitaire qui lui est propre et n'est pas concernée par le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) délibéré en mai 2021.

Pour autant, il est nécessaire de poursuivre l'adaptation du régime indemnitaire de cette filière, aussi il est proposé :

•De créer un régime indemnitaire pour les postes de policiers municipaux, établi à 45€ par mois.

Adopté à l'unanimité

Cette création, cumulable au vu des fonctions exercées est portée par l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

Cette IAT complète l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions précédemment délibéré.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu le décret n°97-702 du 31 mai 1997 modifié,
Vu le décret n°2000-45 du 20 janvier 2000 modifié,
Vu le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifié,
Vu la délibération du conseil municipal en date des 19 juin 2018, le régime indemnitaire de la filière police municipale,
Vu l'avis favorable du comité technique du 31 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL**APRES AVOIR DELIBERE****DECIDE** de créer un régime indemnitaire de la filière police.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 juin 2023
David DONNEZ,
Maire,

